



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

**Province de Québec
Comté de Témiscamingue
Municipalité de Lorrainville**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, le mardi 11 octobre 2022 à 20 h, dûment convoquée et tenue selon la loi maintenant devant public, à la **salle du conseil** situé au 2, rue St-Jean-Baptiste à Lorrainville. Lors des séances, toutes les personnes présentes doivent respecter les mesures sanitaires en vigueur. Le prolongement de l'état d'urgence est jusqu'à nouvel ordre, par l'arrêté ministériel 2022-035.

Sont présents :

M^{me} Aline Beaugard, conseillère n° 1
M^{me} Nathalie Goulet, conseillère n° 2
M^{me} Virginie Plumier, conseillère n° 3
M. Simon Mayer, conseiller n° 4
M^{me} Cindy Paquin, conseillère n° 5

Sont absents :

M. Simon Gélinas, maire
M. Gabriel Girard, conseiller n° 6

Formant quorum sous la présidence de Mme Aline Beaugard, mairesse suppléante

Présence également de M^{me} Lynda Gauvin, directrice générale/greffière-trésorière

8677-10-22

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

« Adopté »

8678-10-22

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2022

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2022 a été remis électroniquement le 7 octobre 2022 à tous les élus et élues;

Il est proposé par Mme Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le procès-verbal est adopté et signé, tout comme s'il avait été lu.

« Adopté »



No de résolution
ou annotation

8679-10-22



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

**Adoption des comptes et salaires du mois de septembre 2022,
ont été vérifiés par Mme Cindy Paquin, conseillère n°5 et
Mme Nathalie Goulet, conseillère n°2**

Il est proposé par Mme Virginie Plumier et résolu à l'unanimité
des conseillères et des conseillers présents;

QUE les comptes au montant de 494 833.73 \$ et les salaires nets
au montant de 27 009.22 \$, du mois de septembre 2022, vérifiés
par Mme Cindy Paquin conseillère n° 5 et Mme Nathalie Goulet
conseillère n° 2, soient adoptés et payés.

« Adopté »

Première période de questions (15 minutes)

Il n'y a aucune personne dans l'assistance.

Dépôt des différents rapports et documents

- Rapports des employés ou départements pour le mois de septembre 2022
- Rapports du technicien en eau pour les mois de mars à juillet 2022 par M. Adil Fouassi;
- Rapport du calendrier de location du Centre Richelieu pour le mois de septembre 2022;
- Correspondance;
- Information et échange;
- Invitation au GAMME

Points de décision sur l'ordre du jour

- 6.1 Demande d'appui de Place ArtisanArts : formation numérique chez les aînés;
- 6.2 Demande d'appui du Club du Bonheur : revêtement intérieur;
- 6.3 Autorisation de signature bancaire;
- 6.4 Demande de fermeture du bureau administratif pour la période des fêtes 2022;
- 6.5 Création du comité - Accès à l'information et la protection des renseignements personnels;
- 6.6 Octroyer un contrat pour le prolongement de la rue Falardeau jusqu'à la rue Bellehumeur;
- 6.7 Permanence de M. Jonathan Goupil, chef d'équipe;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

6.8 Équité salariale – accepter trois nouvelles tables salariales;

6.9 Sécurité civile – programme de maintien et mise à jour;

8680-10-22

Demande d'appui de Place ArtisanArts : formation numérique chez les aînés

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu une demande d'appui de Place ArtisanArts pour le projet « Formation numérique chez les aînés » pour une demande au programme Nouveaux Horizons pour les aînés;

ATTENDU QUE le projet permettra aux personnes âgées de plus de 55 ans de profiter de cours sur l'utilisation d'une tablette électronique, à raison de 3 heures par semaine pour une durée de 10 semaines;

ATTENDU QUE les cours offerts par petits groupes pour plus de sécurité les aideront à sortir et à développer un nouveau réseau social;

ATTENDU QUE l'apprentissage sera bénéfique aux participants en raison des transactions qui se font de plus en plus en mode autonome par internet : paiement de taxes municipale ou scolaire, comptes d'électricité ou de téléphone, renouvellement de prescriptions à la pharmacie, paiement d'immatriculation, etc;

ATTENDU QU'à la suite de cette formation, les aînés ainsi outillés conserveront leur indépendance et pourront demeurer plus longtemps actifs à leur domicile;

ATTENDU QUE Place ArtisanArts est très actif dans le milieu et ce projet contribuera à la vivacité de Lorrainville;

Il est proposé par M^{me} Virginie Plumier et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville appuie la demande de Place ArtisanArts pour le projet « Formation numérique chez les aînés » au programme Nouveaux Horizons pour les aînés;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville félicite Place ArtisanArts de faire rayonner la municipalité par leur présence et les activités offertes à la population.

« Adopté »

8681-10-22

Demande d'appui du Club du Bonheur : revêtement intérieur de la salle

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu une demande d'appui du Club du Bonheur pour un projet de revêtement de la salle pour une demande au programme Nouveaux Horizons pour les aînés;

3711



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

ATTENDU QUE le projet rendra la salle plus sécuritaire et plus attrayante favorisant une fréquentation accrue des aînés;

ATTENDU QUE le Club du Bonheur est très actif dans le milieu;

Il est proposé par M^{me} Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville appuie la demande du Club du Bonheur pour le projet de revêtement intérieur au programme Nouveaux Horizons pour les aînés;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville félicite le Club du Bonheur de faire rayonner la municipalité par leur présence et les activités offertes à la population.

« Adopté »

8682-10-22

Autorisation de signature bancaire

ATTENDU QU'il est essentiel d'effectuer une mise à jour de ce dossier;

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QU'en cas d'absence prolongée de la directrice générale/greffière-trésorière, M^{me} Patricia Labrie-Hénault soit autorisée à signer les effets bancaires;

QUE M^{me} Francine Aubut soit retirée des personnes autorisées à signer les effets bancaires;

QUE cette résolution signée par M^{me} Lynda Gauvin, directrice générale/greffière-trésorière qui identifie les personnes autorisées à signer, soit transmise à la Caisse Desjardins.

« Adopté »

8683-10-22

Demande de fermeture du bureau administratif pour la période des fêtes 2022

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu une demande des employés administratifs pour la fermeture du bureau pour la période des fêtes;

ATTENDU QUE l'article 9 de la Politique des conditions de travail des cadres et du personnel de la municipalité de Lorrainville du 12 avril 2022 au 31 mai 2025 prévoit cette demande;

ATTENDU QUE les employés administratifs ont cinq jours fériés payés et prendront deux jours à leurs frais;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

Il est proposé par M^{me} Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville accepte la demande de fermeture et que le bureau administratif soit fermé du jeudi 22 décembre au lundi 2 janvier 2023 inclusivement; de retour le mardi 3 janvier 2023.

« Adopté »

8684-10-22

Création du comité - Accès à l'information et la protection des renseignements personnels

ATTENDU QUE la municipalité de Lorrainville est un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) (ci-après appelée la « Loi sur l'accès »);

ATTENDU QUE les modifications apportées à la Loi sur l'accès par la Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (2021, c. 25);

ATTENDU QUE l'article 8.1 a été ajouté à la Loi sur l'accès, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès;

ATTENDU QU'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

ATTENDU QU'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité de Lorrainville doit constituer un tel comité;

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la Loi sur l'accès;

QUE le comité sera composé de deux membres;

QUE ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la municipalité :

- de la responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels : M^{me} Lynda Gauvin, directrice générale/greffière-trésorière;
- de l'adjointe administrative : M^{me} Kathy Viel



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

QUE ce comité relève de la directrice générale/greffière-trésorière et aura pour fonction de soutenir la Municipalité dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations énoncées dans la Loi sur l'accès;

QUE si un règlement est édicté par le gouvernement, ayant pour effet d'exclure la municipalité de Lorrainville de l'obligation de former un tel comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée de ce règlement.

Adopté »

8685-10-22
Droit de veto
du maire

Octroyer un contrat pour le prolongement de la rue Falardeau jusqu'à la rue Bellehumeur

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu deux soumissions pour le prolongement de la rue Falardeau jusqu'à la rue Bellehumeur :

- Transport Beulé au montant de 49 360.85 \$ excluant les taxes;
- Transport D. Barrette au montant de 49 500 \$ excluant les taxes;

Il est proposé par M^{me} Virginie Plumier et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville octroi le contrat du prolongement de la rue Falardeau jusqu'à la rue Bellehumeur à Transport Beulé au coût de 49 360.85 \$, excluant les taxes;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville rembourse les coûts à même le règlement d'emprunt jusqu'à concurrence du montant disponible et que soit utilisé le montant restant au budget provenant du compte # 02-32000-639 abat poussière pour payer la différence.

« Adopté »

8686-10-22

Permanence de M. Jonathan Goupil, chef d'équipe

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a engagé M. Jonathan Goupil en date du 12 avril 2022, comme chef d'équipe;

ATTENDU QUE cet engagement permettait la réintégration au poste de journalier opérateur de machinerie, soit sur sa propre décision ou celle du conseil de la municipalité de Lorrainville, et que cette option était valide pour une période de six mois;

ATTENDU QUE M. Jonathan Goupil se dit satisfait et confiant d'être chef d'équipe;

3714



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

ATTENDU QUE la municipalité de Lorrainville est satisfaite du travail accompli par M. Jonathan Goupil en tant que chef d'équipe;

Il est proposé par M^{me} Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville accorde la permanence à M. Jonathan Goupil pour le poste de chef d'équipe et que ses conditions de travail actuelles se poursuivent, conformément à la Politique des conditions de travail des cadres et du personnel de la municipalité de Lorrainville.

« Adopté »

8687-10-22

Équité salariale - accepter trois nouvelles tables salariales

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a octroyé un contrat à Management 360, le 16 août 2022 en lien avec l'équité salariale, afin d'inclure trois nouvelles catégories;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a discuté de ce dossier en comité plénier;

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville adopte les trois nouvelles tables salariales, tel que présenté :

- préposé aux prêts de la bibliothèque;
- préposé aux prêts de la bibliothèque avec tâche administrative;
- préposé à la patinoire.

QUE celles-ci deviennent effectives dès ce jour.

« Adopté »

8688-10-22

Sécurité civile – programme de maintien et mise à jour

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu une proposition de maintien et mise à jour du programme en sécurité civile;

ATTENDU QUE ce programme représente une suite logique dans la poursuite de nos activités en sécurité civile;

ATTENDU QUE ce montant n'est pas prévu au budget 2022;

ATTENDU QUE le coût serait de 3 558 \$ plus les taxes et qu'à cela s'ajoute un montant de 195 \$ par participants (+/-10) pour la formation « Introduction à la sécurité civile »;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

ATTENDU QU' afin que le tarif de groupe s'applique, il est nécessaire que toutes les municipalités demeurent regroupées et acceptent cette entente;

Il est proposé par M^{me} Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville refuse la proposition pour cette année, mais est d'accord à réévaluer sa position advenant le cas qu'une telle proposition serait disponible lors de la préparation des budgets 2023.

« Adopté »

Deuxième période de questions (15 minutes)

Il n'y a aucune personne dans l'assistance.

8689-10-22

Levée d'assemblée

Il est proposé par Mme Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE l'assemblée soit levée. Il est 20 h 21.

« Adopté »



Aline Beauregard
Mairesse suppléante



Lynda Gauvin
Directrice générale/greffière-trésorière

« Je, Aline Beauregard, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal. »